

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DDB2020-011

Nombre de membres du conseil	
en exercice	71
Présents	44
Votants	48
Pouvoirs	4

Date de convocation du Bureau du Grand Périgueux
le 24 janvier 2020

LE 30 JANVIER 2020, Le BUREAU COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur

OBJET : PÔLE DIGITAL VALLEY - ETUDE DU MODELE ECONOMIQUE

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes SALINIER, BELOMBO, FAURE, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, PAUL, ROUX.

MM. LE MAO, BREAU, MOTTIER, COURNIL, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, LEGAY, MOISSAT, LACOSTE, CHASTENET, PUYRIGAUD, MERILLOU, AUDI, DUNOYER, KHAIRALLAH, MOSSION, TENAILLON, GUILLEMET, VIROL, COLINET, LAROCHE, BUFFIERE, USCAIN, GEORGIADES, CACAN, MONTORIOL.

ABSENTS :

Mmes : BOUCAUD, KERGOAT, GONTIER, GATAULT, LABAILS, MOULENES, SALOMON.

MM. : BUISSON, BEYLOT, BONNET, DESPAL, LARRE, GEOFFROY, MOTARD, ROUQUIE, MALLE, MATHIEU, RAUZET, REYNET, TALLET, GRELETTY, LARENAUDIE, RATIER, COLBAC, DUCENE, HERBRETEAU, LE ROUX.

POUVOIRS :

<i>M. TALLET</i>	<i>Pouvoir à</i>	<i>M. AUZOU</i>
<i>Mme MOULENES</i>	<i>Pouvoir à</i>	<i>M. ROUSSARIE</i>
<i>Mme SALOMON</i>	<i>Pouvoir à</i>	<i>M. GEORGIADES</i>
<i>M. MOTARD</i>	<i>Pouvoir à</i>	<i>M. LEGAY</i>

OBJET : PÔLE DIGITAL VALLEY - ETUDE DU MODELE ECONOMIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le

ID : 024-200040392-20200130-DDB2020011-DE

Vu la délibération du 26 janvier 2017 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que le Grand Périgueux a inscrit dans l'objectif n° 5 de son projet de mandat la définition d'un pôle numérique pour « *Renforcer la compétitivité de l'économie à travers les filières d'excellence et la mise en réseau. Aménager un lieu d'accueil des entreprises et des acteurs du numérique pour favoriser les synergies et les mises en réseaux au service de l'innovation et du développement d'activités et d'emploi* ».

Que ce projet, *Digital Valley*, s'inscrit dans les orientations stratégiques et les dimensions transformations numériques et territoire de la feuille de route économie numérique du Conseil régional Nouvelle Aquitaine.

Que l'objectif du pôle *Digital Valley* est de répondre aux enjeux filières, aux enjeux de transformation numérique des entreprises de Dordogne. Le Grand Périgueux souhaite répondre à cet enjeu en proposant une qualité de services toujours plus grande auprès de celles -ci en initiant des services innovants sur le territoire et en impulsant une dynamique au profit de l'attractivité du territoire et des entreprises qui le composent.

Que le travail d'élaboration du projet de pôle *Digital Valley* a conduit à identifier en mode préfiguration :

- une gouvernance public-privé sous forme associative avec des membres dont des industriels, des entreprises sur des secteurs de pointe, des artisans dans les métiers de bouche.
- l'offre de prestations : ingénierie de services, de financement, mise à disposition d'équipements et infrastructures technologiques dans des espaces de démonstrations et d'accompagnement de projets d'innovation
- des briques de services matérielles et logicielles
- l'émergence de thématiques d'intérêt autour de sujets numériques comme les usages de la donnée dans l'industrie numérique, le commerce pour l'adaptation aux nouveaux usages et modes de consommation
- des projets d'entreprise
- la création d'un club data avec des entreprises de services de la TPE à la Grande entreprise
- un projet de collaboration avec le Centre de Transfert de Technologie - Catie – pour des projets d'innovation
- la création d'un collectif autour de projets collaboratifs

Considérant qu'en outre, le projet ambitieux *Digital Valley* pourrait être le prototype d'une coopération entre les centres de transfert de technologie, des partenaires prestataires et les entreprises membres de *Digital Valley* dans le cadre de la transformation numérique des entreprises.

Que le Conseil régional Nouvelle Aquitaine suit le projet depuis la démarche de co-construction du projet de pôle *Digital valley*. Il a co-financé l'étude et a donné un accord de principe sur son soutien financier sur les dépenses d'investissement.

Que le modèle économique du pôle doit prévoir un équilibre de son budget et un retour sur investissement progressif pour le pôle au regard des coûts de fonctionnement et d'investissements.

Considérant que pour atteindre cet objectif et atteindre une rationalité économique, les missions du Digital Valley seront de lancer l'activité en mode start-up tout en constituant le réseau des entreprises pour animer, proscrire, déployer l'offre de services, et accompagner des projets de transformation numérique.

Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le

ID : 024-200040392-20200130-DDB2020011-DE

Qu'une première version du modèle économique a été présenté récemment aux services du Conseil Régional.

Que ce modèle économique doit être interrogé et approfondi afin d'obtenir un éclairage sur la meilleure façon de construire un budget prévisionnel de fonctionnement propre à chaque projet interne à *Digital Valley*, avec un objectif d'équilibre entre les dépenses et les recettes sous forme de subventions potentielles co-financées et plafonnées à 50 % de l'assiette de dépenses.

Considérant qu'il s'agit également de construire le modèle d'affaires pas à pas avec un phasage des dépenses en lien avec les projets à monter et les solutions intermédiaires à envisager (sous-traitance) pour minimiser le coût de fonctionnement du pôle au lancement du pôle.

Qu'il s'agit de présenter un budget prévisionnel de fonctionnement cohérent pour permettre le déclenchement de l'instruction définitive du dossier par les services du Conseil régional Nouvelle Aquitaine : Directions Datar, Développement économique : filières, Performance industrielle – innovation.

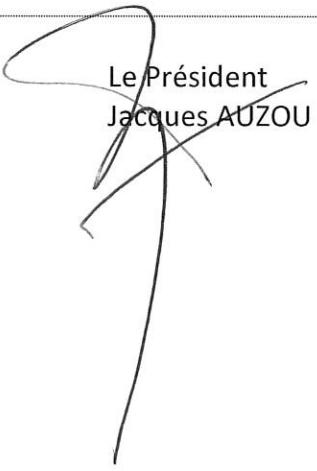
Que le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine accepte de cofinancer l'étude du modèle économique du projet de pôle *Digital Valley* à hauteur de 50 %, plafonné à 50 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- approuve le lancement d'une étude pour l'élaboration de modèles économiques, capable d'interroger et approfondir les premiers éléments du budget de fonctionnement prévisionnel de *DIGITAL VALLEY* ;
- autorise le Président à solliciter la subvention afférente auprès du Conseil Régional, soit 25 000 €.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	13 FEV. 2020	Pour extrait conforme	13 FEV. 2020
Délibération certifiée exécutoire à compter du	13 FEV. 2020	Périgueux, le	13 FEV. 2020



Le Président
Jacques AUZOU

Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20200130-DDB2020011-DE